

D2026-012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME
MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le trois du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 23 février 2026

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JOURDY Isabelle, SOLELIS Véréne, BIGOURET-DENAES Christine, CURNOL Stéphane, COQUEL Isabelle, DOCHEZ Alain, MEYER Jean-Luc, BUONOCORE Jacqueline, MINGUET Géraldine, CANAVEIRA Antonio, JALLEY Philippe, BELZANNE Arnaud, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER

Procurations : Bruno TIRADON à Christine BIGOURET-DENAES

Jean-Louis CELSE à Géraldine MINGUET

Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL

Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT

Lucie MAHE à Marcel ALEDO

Annie CHAUMETON à Jean-Luc MEYER

Sébastien BOYER à Christian BERNETTE

André GAZET à Philippe JOUFFRET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 24 dont 8 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme JOURDY Isabelle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand pour un projet pédagogique de la Taillerie

Rapporteur : Isabelle COQUEL, 7ème adjointe

D2026-012

La Taillerie est un bâtiment industriel acquis par la Ville de ROYAT par le biais de l'EPF SMAF. Ce bâtiment est inscrit aux Monuments Historiques. Cette acquisition a été faite dans l'objectif de restaurer ce patrimoine industriel remarquable afin de mettre en valeur les activités liées à la taille des pierres fines.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) propose de convenir d'un projet à visée pédagogique ayant comme base ce passé historique de travail du lapidaire et plus précisément le site de la taillerie de pierre.

L'objectif est de proposer aux étudiants de master 2 un cas concret d'étude d'un bâtiment à forte valeur patrimoniale à réhabiliter et, pour la Ville de Royat, de disposer d'esquisses et de maquettes constituant des données initiales à une future réhabilitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER la convention entre l'ENSACF et la ville de Royat en annexe,**
- **AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous documents s'y afférent**
- **PREVOIR au budget les dépenses prévues**

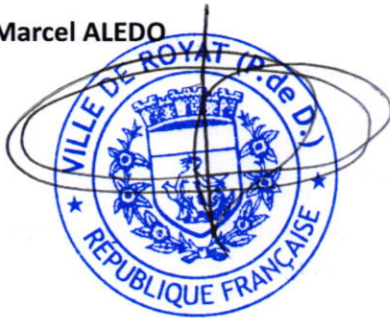
Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Isabelle JOURDY,

Secrétaire de séance